



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Service Enfance jeunesse - Séjours et mini-séjours 8 -18 ans**

DEL-2013-032

**Numéro de la délibération :** 2013/032

**Nomenclature ACTES :** Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 03/04/2013

**Date de convocation du conseil :** 28/03/2013

**Date d'affichage de la convocation :** 28/03/2013

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Henri LE DORZE

**Secrétaire de séance :** Mme Julie ORINEL

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

**Étaient représentés :** Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Jean-Paul JARNO par Mme Martine PIERRE, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Sylviane LE PAVEC par M. Alain LE MAPIHAN, M. Yvon PÉRESSE par Mme Nicole ROUILLARD.

**Était absente :** Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

## **Service Enfance jeunesse - Séjours et mini-séjours 8 -18 ans**

### **Rapport de Nelly BURLOT**

Afin de répondre aux demandes familiales en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 8 à 18 ans, le service Enfance jeunesse propose les séjours et mini séjours durant les périodes de vacances scolaires.

Ces séjours d'une durée de 2 à 15 jours ont vocation à initier les enfants et adolescents à la vie en collectivité et participent à l'éducation vers l'autonomie. Ils ont pour objectif de permettre aux jeunes de vivre un temps de loisirs, sportif et culturel.

Ils sont encadrés par un titulaire de diplôme de direction et d'un animateur par effectifs de 12 enfants. L'équipe d'encadrement a pour mission de veiller à l'épanouissement et à la sécurité des participants.

Le montant de la participation est maintenu à 13 euros 50 par jour. Ce tarif est applicable pour les pontivyens. Pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

Afin de régler leur participation familiale, les familles pourront utiliser leurs chèques vacances et faire valoir leurs aides loisirs en fonction de leurs organismes d'affiliation (caf, msa, comités d'entreprise...).

La Ville percevra des aides financières de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil Général, de la Mutuelle Sociale Agricole dans le cadre de leurs participations au fonctionnement des centres de vacances.

#### **Nous vous proposons :**

- de donner un avis favorable à ce projet.
- de maintenir le prix des séjours tel que défini ci-dessus.
- de solliciter et percevoir des subventions des partenaires cités ci-dessus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 4 avril 2013**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**